

HONORAIRES

(TVA incluse au taux de 20%)

« VENTES »

Locaux à usage d'habitation Commerce Terrains à bâtir	En dessous 150 000 €	7 % (avec minimum de 5000€ TTC)
	De 150 000 € à 200 000 €	6 %
	Au-delà de 200 000 €	5 %
Parking / Cave / Box	15 %	

Conformément aux usages légaux (sauf conditions contractuelles définies entre les parties ou indiquées au mandat), nos honoraires sont à la charge de l'**ACQUEREUR**.

Ces honoraires comprennent les prestations de visite, négociation, de constitution et de suivi de dossier.

« LOCATIONS »

Locaux à usage d'habitation <i>(Pavillons – Appartements - Meublés)</i>	Part du BAILLEUR : Honoraires TTC au m² de la surface habitable du logement en fonction de la zone où se situe le bien loué.
	Part du Locataire : Honoraires TTC au m² de la surface habitable du logement en fonction de la zone où se situe le bien loué.

Ces Honoraires comprennent les prestations de visite, constitution de dossier, rédaction de bail et d'état des lieux d'entrée

Les Honoraires du LOCATAIRE ne peuvent excéder ceux du PROPRIETAIRE

Les Honoraires du PROPRIETAIRE ne sont pas plafonnés.